

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gerard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOLE - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-18360/25/CM

■ Définition d'orientations stratégiques territoriales pour un accueil vertueux des datacenters sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
109679

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La filière numérique est une des six filières d'excellence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, représentant 49 000 emplois et 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La numérisation de nos pratiques et de nos économies s'est intensifiée ces dernières années, provoquant une croissance exponentielle des données et de leurs besoins d'hébergement. La transition numérique est ainsi à la fois un défi pour les entreprises, un levier de développement économique et un sujet de souveraineté nationale et européenne. Par l'atterrage progressif de 18 câbles sous-marins reliant la Métropole à une grande partie du monde, Aix-Marseille Provence est devenu un des sept territoires les mieux connectés au monde. Cette connectivité fait de la Métropole un lieu privilégié d'accueil de datacenters du fait de la compétitivité permise par leur installation dans une zone de latence à moins 30 km des lieux d'atterrage. L'attractivité d'Aix-Marseille-Provence est confirmée par le nombre de demandes d'implantation de datacenters enregistrées ces dernières années, accélérés par le développement de l'intelligence artificielle.

Si ces infrastructures de stockage et de gestion de données constituent des opportunités que le territoire doit saisir pour dynamiser son économie, elles engendrent également des externalités négatives qu'il convient de mesurer et de limiter. Les importants besoins en électricité pour répondre aux enjeux de décarbonation de l'industrie, des transports et des activités portuaires de même que la nécessité de préserver des espaces dédiés à la logistique doivent également être pris en considération par les acteurs publics locaux.

Compétente en matière d'urbanisme et de développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence a souhaité définir des orientations stratégiques autour d'une ambition territoriale équilibrée pour le développement d'une économie attractive, compétitive et créatrice d'emplois, tout en assurant la transition numérique nationale et euro-méditerranéenne, l'optimisation du patrimoine foncier et la préservation du patrimoine environnemental et énergétique.

Cette ambition s'incarne par trois types d'actions :

- Organiser et aménager ;
- Encadrer, accompagner la filière et les implantations ;
- Animer et dialoguer.

Ces orientations stratégiques, en accord avec le SCOT, seront prises en compte dans les documents urbanistiques afin de permettre le développement de la filière numérique sans empêcher l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'industrie, ou le fonctionnement des activités logistiques.

Elles s'inscrivent en cohérence avec d'autres documents stratégiques précédemment adoptés par la Métropole :

- Agenda du Développement Economique,
- Schéma Directeur de l'Energie,
- Plan Climat-Air-Energie Métropolitain,
- Schéma Directeur de la Logistique,
- Dispositif de l'Offre Foncière et Immobilière pour les Entreprises ;

Ces orientations stratégiques ont été nourries par des échanges avec les parties prenantes publiques et privées du territoire, et elles seront actualisées dès que nécessaire.

Des critères ont été établis, constituant un outil de régulation et d'aide à la chaîne de décision pour l'accueil de datacenters sur le territoire, ainsi que la base d'un dialogue constructif avec les opérateurs privés. Les critères évoqués visent d'abord le type de données et de datacenters, puis le foncier concerné, l'effet d'entraînement économique et social, et enfin les impacts énergétiques et environnementaux.

Les opérateurs seront accompagnés dès la conception de leur projet et orientés vers des sites d'implantation répondant à la vision portée par la Métropole pour le développement de la filière.

Les orientations stratégiques territoriales pour l'accueil des datacenters sont structurées autour des idées force suivantes :

- **La filière numérique métropolitaine** : La filière numérique est une des six filières d'excellence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec un poids comparable au tourisme ou l'industrie portuaire ;
- **La numérisation et la souveraineté** : La croissance exponentielle des données et de leurs besoins d'hébergement est un des défis de la transition numérique, mais aussi un levier de développement économique et un sujet de souveraineté nationale et européenne ;
- **Un des sept territoires les mieux connectés au monde** : Par l'atterrissage progressif de 18 câbles sous-marins, Aix-Marseille Provence est devenu un des territoires les mieux connectés au monde. Cette connectivité fait de la Métropole un lieu privilégié d'accueil de datacenters ;
- **Concilier opportunités, impacts territoriaux, environnementaux et énergétiques** : Les opportunités économiques permises par les datacenters doivent être saisies et accélérées. Elles ne sont pas sans effets territoriaux. Il est nécessaire d'identifier et encadrer ces impacts environnementaux et énergétiques, d'autant que le territoire métropolitain porte des objectifs de décarbonation des mobilités et des industries qui nécessitent certaines de ces ressources, notamment énergétiques ;
- **Des orientations stratégiques territoriales** : Face à ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence définit des orientations stratégiques qui fixent une ambition territoriale équilibrée pour le développement d'une économie attractive, compétitive et créatrice d'emplois, pour la transition numérique nationale et euro-méditerranéenne, l'optimisation du patrimoine foncier et la préservation du patrimoine environnemental et énergétique ;
- **Des critères pour l'accueil des datacenters** : Cette ambition d'équilibre se traduit d'abord par le partage de critères clairs pour l'accueil de datacenters sur le territoire métropolitain. Ceux-ci relèvent d'une prise en compte de critères généraux comme spécifiques et locaux ;
- **Vers une meilleure insertion territoriale** : Les principes de ces orientations stratégiques seront pris en compte dans les documents urbanistiques afin de permettre le développement de la filière numérique sans empêcher l'atteinte des objectifs de décarbonation de l'industrie, des transports ou le fonctionnement des activités logistiques. Cela passe par l'accompagnement des porteurs de projets et de leur implantation vers des zones adaptées, ainsi que par l'appui aux communes ;

- **Le dialogue** : La Métropole animera un dialogue permanent dans l'objectif de partager une approche commune, à partir des critères d'implantation, entre les partenaires publics et les opérateurs privés, permettant leur insertion dans l'écosystème local par la recherche de synergies et de retombées positives pour le territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les orientations stratégiques territoriales pour l'accueil des datacenters.

Article 2 :

La mise en œuvre opérationnelle et les futurs engagements financiers de la Métropole dans le cadre de ce plan feront l'objet de délibérations spécifiques ultérieures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER